

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 625

présenté par
M. Reiss

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

À l'alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« pour »,

insérer le mot :

« tous ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel et de précision.